2026 – AG - 01

Extérieur pas de tir 25m.

La feuille de présence est visée, les pouvoirs sont présentés.

Mesdames, Messieurs,
Bonjour à toutes et à tous, et merci de votre présence.

Pour la saison sportive 2025-2026, le nombre de nos adhérents est de 115, dont 9 second club. Le quorum, est donc pour cette année de 38 membres présents ou représentés. Il est atteint, à 14 heures 15 minutes : 76 adhérents sont présents ou représentés, l'assemblée peut donc valablement se tenir.

Cette assemblée générale s'est tenue en présence de deux représentants de la Mairie de Bagnols sur Cèze.

Le Président a demandé si l'assemblée était opposée au vote à main levée. Personne ne s'y est opposé, le vote à main levée est adopté.

Élection des commissaires aux comptes

Le Président remercie par avance les deux adhérents qui voudront bien vérifier les comptes pendant l'assemblée et nous faire part de leurs remarques lors de la présentation du rapport financier. Il est fait appel à candidatures.

Les adhérents qui sont candidats et sont donc proposés au vote de l'assemblée pour être commissaires aux comptes sont M. GOMILA Bernard (02422582) et M. COLET Raoul (82933132).

Leur candidature est soumise au vote de l'assemblée.
Aucune voix contre, aucune abstention, ils sont donc élus à l'unanimité.
Ils se retirent avec l'ensemble de la comptabilité pour vérification.

Rapport moral du Président

Le Président tient à remercier les bénévoles qui ne rechignent pas à la tâche que ce soit pour l'entretien général des pas de tirs ou pour l'aide apportée à l'organisation des compétitions que le TSBM organise, ainsi que pour l'accueil des nouveaux adhérents ou des séances d'initiations. Le Président espère qu'il en sera de même pour la nouvelle saison sportive 2026/2027 qui débutera le 1er septembre 2026.

Nous sommes actuellement 115 licenciés dans notre club, toutes appartenances confondues CEA, ORANO et extérieur et nous avons aussi quelques tireurs en second club.
Le club se porte bien.

Rachat des installations et évolution du règlement intérieur

Les installations ont été rachetées par la municipalité et nous travaillons sur un projet de convention de mise à disposition de ces installations. Nous en avons toujours la jouissance mais dans d'autres conditions. Nous avons donc fait évoluer le Règlement Intérieur de notre association qui vous a été transmis en même temps que la convocation à cette AG. Le Président demande de voter l'acceptation de ce règlement intérieur.

Aucune voix contre, aucune abstention, le nouveau Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.

Les représentants de la Mairie précisent en séance que la convention de mise à disposition sera examinée au Conseil Municipal de septembre.

Afin d'adapter certaines modalités de cette convention de mise à disposition conformément aux demandes du TSBM, les représentants de la Mairie indiquent en séance qu'ils souhaitent que le TSBM rédige un courrier à Mme le Maire d'ici septembre afin d'expliciter les conditions et spécificités de notre activité justifiant des modalités demandées.

Entretien et travaux Stand 200m

Nous continuons toujours à entretenir les installations existantes et à poursuivre les travaux au stand 200m. Le Président fait encore une fois et de nouveau appel aux bonnes volontés pour la suite des travaux que nous pourrions faire nous-même.

Compétitions

Comme depuis de nombreuses saisons certains compétiteurs ont décroché des qualifications aux championnats de France dans diverses disciplines. Nous organisons depuis de nombreuses années les interdépartementaux et le régional Silhouettes Métalliques carabine petit calibre et Field et comme toujours dans la bonne humeur.

Tous les adhérents peuvent participer aux compétitions et s'amuser notamment en participant à notre challenge « Robert Perez » qui devrait avoir lieu au stand 25 m début novembre ainsi que le concours amical black field-winchefield.

Renouvellement des licences

Pour la saison 2026/2027, la fédération n'augmentera pas le prix des licences mais la ligue LANGUEDOC ROUSILLON qui n'a pas augmenté sa part depuis quelques années a décidé elle d'une augmentation de celle-ci de quatre euros. Nous avons décidé de ne pas augmenter l'adhésion de l'année sportive 2026/2027.

Les conditions de remboursement par l'ASBM n'étant plus remplies (% de ristourne minimal à appliquer, nombre de membres, etc..), l'entreprise Orano DEM n'existant plus et les agents CEA pouvant se faire rembourser directement une partie de leur adhésion auprès de leur CSE, la ristourne ayant-droit historiquement proposée par le TSBM est donc supprimée.

Pour les adhérents les tarifs 2026/2027 sont donc les suivants :

- Adhérents : 250€ donc 230 € si présents physiquement à l'AG du 04 juillet 2026
- Bâtisseurs : 190€ donc 170 € si présents physiquement à l'AG du 04 juillet 2026
- Carte second club 170€

Comme chaque nouvelle saison, Il vous faudra valider votre accès (badge) au stand au début du mois de septembre.

L'année sportive fédérale commence le 31 août 2026 Il vous faudra donc valider comme tous les ans votre accès au stand auprès des responsables désignés au début du mois de septembre.
Comme l'année dernière, le certificat médical 2026/2027 est à inclure dans votre espace EDEN.

Renouvellement des autorisations de détention des armes de catégorie B

Pour les renouvellements des autorisations de détention des armes de catégorie B, il vous faut demander un avis favorable à votre Président de club qui, par sa signature s'engage et certifie que le demandeur pratique le tir sportif de façon régulière. Le Président rappelle que dans le règlement intérieur de notre club, que vous trouverez évidemment sur le site du club, il est demandé aux tireurs détenteurs des armes de catégorie B de fréquenter nos installations au minimum 3 fois dans l'année. Nous pouvons vérifier la venue effective de l'adhérent demandeur via les badges de contrôle des entrées. Il semble que certains adhérents l'aient oublié.

Après lecture du rapport moral le président le soumet au vote de l'assemblée.
Aucune voix contre, aucune abstention, le rapport sportif est approuvé à l'unanimité.

Rapport sportif

Saison sportive 2025-2026

Challenge Robert PEREZ

Nous avons commencé l'année sportive par notre concours amical devenu traditionnel, le concours ROBERT Perez le 4 octobre 2025. 28 tireurs dont 11 extérieures se sont affrontés dans 42 matchs de 30 cartouches, les résultats ont été à la hauteur de nos entrainements :

- 1er avec 259 points : VIRETTO
- 2ème avec 252 points : DEMANGE
- 3ème avec 245 points : MALPLAT Laurent

Ces 3 tireurs sont membres du TSBM. Pour information le premier tireur extérieur est 7ème il s'agit de Mr BRAVI d'ATOM Sport avec 226 points.

Départemental Silhouette métallique

Les 10, 11 12 Avril, le TSBM a organisé le concours Départemental Silhouette métallique carabine 22 et field pistol. Nous avons accueilli les tireurs de l'Hérault, Aude et quelques tireurs en dérogation sous forme d'un interdépartemental. Pour le GARD : les résultats ont été, pour certains, moins bons qu'ils ne l'espéraient, mais le plaisir était là comme de coutume. Les compétiteurs de notre club se sont très bien défendus en prenant les trois premières places en field Pistol visée ouverte ainsi qu'en visée optique.

Le Président a remis les médailles en séance :

- Médaille d'or : MARGOTTEAU Pascal
- Médaille d'argent MALPLAT Laurent
- Médaille de bronze : BARBET Thierry
- Et en combiné carabine, médaille d'argent à MALPLAT Christian.

Autres compétitions

Le Président a remis les diplômes en séance :

- Régional Silhouette métallique field ouvert : MALPLAT Céline 3ème
- Régional Silhouette métallique field optique : BARBET Thierry 3ème
- En carabine, dans les deux catégories : 2ème place pour Christian MALPLAT
- Combiné : 2ème place pour Christian MALPLAT

- 407 régional GARD (petit calibre 22 pistolet debout) 1er T. BARBET, 2éme P. MARGOTTEAU et une 9ème place ainsi qu'une 11ème place en régional
- TAR départemental et TAR régional : le club a également bien défendu ses couleurs.

Tous les diplômes ont été remis en séance aux tireurs sous les applaudissements de l'assemblée.

Après lecture du rapport sportif le président le soumet au vote de l'assemblée.
Aucune voix contre, aucune abstention, le rapport sportif est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

Le rapport financier est présenté et détaillé par la trésorière : la trésorière présente les comptes de l'association et le bilan à l'assemblée. Les commissaires aux comptes n'ont décelé aucune anomalie dans les comptes et les documents comptables qui leur ont été remis.

Après lecture du rapport financier le président le soumet au vote de l'assemblée.
Aucune voix contre, aucune abstention, le rapport sportif est approuvé à l'unanimité.

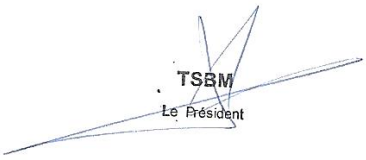
Questions diverses

Il n'a pas été demandé que les échanges soient spécifiquement consignés dans le présent compte rendu. Ces échanges ont porté sur les points suivants :

Echanges avec les représentants de la Mairie

Diverses modalités relatives aux certificats médicaux et règlements des cotisations

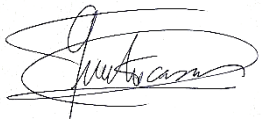
16 h 15 mn le Président lève la séance après avoir remercié chaleureusement les participants de l'AG, qui peuvent régler leur adhésion au TSBM et partager un moment de convivialité.



Le Président
Pascal MARGOTTEAU



La trésorière
Céline MALPLAT



Le secrétaire
Guillem QUATRECASAS